



République Française

Ville de SAUSSET-LES-PINS

Hôtel de Ville – Place des droits de l'homme – 13960 SAUSSET-LES-PINS - 04 42 44 51 51 – www.ville-sausset-les-pins.fr

Envoyé en préfecture le 30/09/2025

Reçu en préfecture le 30/09/2025

Publié le 01-10-2025

ID : 013-211301049-20250923-DEC2025_192-CC

NOMENCLATURE 1.3

DECISION N° 2025-102

**AVENANT A LA CONVENTION D'ASSISTANCE JURIDIQUE AUX FINS DE CONSEILS,
D'ASSISTANCE ET DE REPRESENTATION EN JUSTICE DANS LE CADRE DU CONTENTIEUX
ADMINISTRATIF : DOSSIER A. GOMILA**

Le Maire de la Commune de Sausset-les-Pins,
Vu l'article L2122-22 et l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la délibération N°20-07-08 du 23 juillet 2020 portant délégation du Conseil Municipal
au Maire,
CONSIDERANT la nécessité d'avoir recours à une assistance juridique aux fins de conseils,
d'assistance et de représentation en justice.

DECIDE

Article 1 : De signer un avenant d'assistance juridique aux fins de conseils, d'assistance
et de représentation en justice :

AVOCATS BOREL ET DEL PRETE
domiciliés Le Triangle – 235 rue Léon Foucault
13100 AIX-EN-PROVENCE

Article 2 : Les prestations prévues sont les suivantes :

- Honoraires de diligences avec un taux horaire de 150 euros HT.
- Les frais et débours éventuellement nécessaires au bon fonctionnement de la mission du cabinet et non compris dans les honoraires resteront à la charge de la commune.

Le montant estimatif est de 5 000€ HT et qu'en cas de dépassement un autre avenant sera produit.

Article 3 : La convention est prévue jusqu'à l'extinction de la procédure.

Article 4 : La dépense correspondante est inscrite au budget de la commune.

Article 5 : Monsieur le Directeur Général des Services et Madame la responsable du service de gestion comptable sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Sausset-les-Pins, le 23/09/2025

Le Maire,
Maxime MARCHAND



Droit du travail et de la protection sociale - Droit pénal social
Droit Immobilier privé - public et de l'environnement
Droit privé - public et pénal des affaires
Droit international et européen

Avocats associés

Jean-Victor Borel

Ancien Maître de conférences associé des Universités
Droit pénal social et de la protection sociale
Droit immobilier privé et de l'environnement
Droit privé et pénal des affaires

Didier Del Prete

Maître de conférences des Universités
Droit immobilier public et de l'environnement
Droit public des affaires

Johan Baillargeon

Docteur en Droit
Chargé d'enseignement à l'Université
Droit immobilier privé et public
Droit de la responsabilité et dommages corporels

Associés

Jenna Brown

Droit du travail et de la protection sociale
Droit de la fonction publique
Droit pénal social et des affaires

Arnaud Guillemin

Droit privé et pénal des affaires
Droit pénal social

Mathilde Courtial

Droit pénal

Amélie Prunier

Droit privé et pénal des affaires
Droit du travail et de la protection sociale
Droit de la fonction publique

Juliette Aubel

Droit privé et pénal des affaires
Droit pénal social

Robin Galland

Droit privé et Droit rural
Droit immobilier privé et public

Fabien Gallinella

Docteur en Droit
Droit public

Consultants

François Viangalli

Maître de conférences des Universités
Chercheur au Grenoble Cybersecurity Institute
Droit international et européen
Droit du numérique
Droit minier et des gemmes

Frédéric Buy

Professeur des Universités
Membre du Centre de Droit Économique et de l'Institut de
Droit des Affaires de la Faculté de Droit de l'Université d'Aix
Marseille

Marc Segonds

Professeur des Universités,
Directeur des Masters 2 Droit pénal des affaires publiques et
privées et Compliance Officer de la Faculté de Droit de
l'Université Toulouse I Capitole

Commune DE SAUSSET LES PINS
Place des Droits de l'Homme
13960 SAUSSET-LES-PINS

Aix-En-Provence, le 24 juillet 2025

Nos références : 2501863 - Cmne de SAUSSET LES PINS c/ GOMILA - APPEL-

Dossier suivi par Didier DEL PRETE

Vos références :

FACTURE N° 202500565

Avec détail en annexe

Libellé	Montant Net
Honoraires	2 712,50 €

Total HT soumis à TVA : 2 712,50 €
Total TVA : 542,50 €
Total TTC : 3 255,00 €
Total HT non soumis : 0,00 €
Total TTC à régler : 3 255,00 €

Cette facture est à acquitter à l'ordre de la SELARL BOREL & DEL PRETE

En votre aimable règlement à réception

soit par chèque bancaire, soit par virement :

Titulaire du compte : BOREL & DEL PRETE

Banque : 30002 – Agence : 02932 – Compte n°0000070790E – Clé RIB 02

Domiciliation : CL AIX LA ROTONDE (02932)

FR83 3000 2029 3200 0007 0790 E02

BIC CRLYFRPP

(Numéro de facture à rappeler lors du règlement : 202500565)

Conformément à l'article L. 441-6 du Code du commerce, tout retard de règlement supérieur à trente jours est susceptible de donner lieu à une pénalité égale à trois fois le taux de l'intérêt légal. En outre, le débiteur professionnel des sommes dues qui ne seraient pas réglées à bonne date, est redevable de plein droit d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 € (art. D. 441-5 du Code de commerce). Lorsque les frais de recouvrement sont supérieurs à ce montant, le créancier peut demander une indemnisation complémentaire, sur justification (art. L. 441-6 alinéa 12 du Code de commerce).

📍 **Siège social :** Le Triangle – 235, rue Léon Foucault - 13100 Aix-en-Provence (France) 📞 Tél. (+33) 04.42.26.78.23 📠 Fax. (+33) 04.42.53.49.62

@ www.borel-delprete.com ✉ info@borel-delprete.com

Bureau secondaire : 185, rue Duguesclin – 69003 Lyon (France)

RCS Aix-en Provence n°488 710 484 | TVA Intracommunautaire n°FR 35 488 710 484 | Siret n°488 710 484 000 38

Réception uniquement sur rendez-vous | Membre d'une association agréée | Le règlement des honoraires par chèque est accepté

Détail de la facture 202500565

Liste des temps passés

Date	Groupe	Libellé	Durée	Montant engagé	Montant facturé
10/03/2025		Constitution devant la Cour administrative d'appel de Marseille	00:05	12,50 €	12,50 €
04/06/2025		Analyse des moyens en appel	05:00	750,00 €	750,00 €
10/06/2025		MEMOIRE	04:00	600,00 €	600,00 €
13/06/2025		REDACTION MEMOIRE	04:00	600,00 €	600,00 €
23/06/2025		REDACTION MEMOIRE	03:30	525,00 €	525,00 €
04/07/2025		Modification du mémoire suite aux observations de la cliente. Préparation des pièces et transmission du mémoire par Télérecours	01:30	225,00 €	225,00 €
Total			18:05	2 712,50 €	2 712,50 €